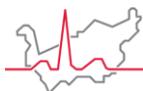


DÉCHETS



LES PRECAUTIONS STANDARD

7. DÉCHETS

L'élaboration et l'application de procédures de prise en charge des déchets conformément à la législation en vigueur permettent de prévenir la transmission de micro-organismes lors de leur manipulation



1. HYGIÈNE DES MAINS



2. GANTS



3. MASQUE ET LUNETTES
OU MASQUE À VISIÈRE



4. SURBLOUSE ET/OU
TABLIER



5. DISPOSITIFS MÉDICAUX
ET MATÉRIEL



6. LINGE



8. ENVIRONNEMENT



9. PROTECTION
DU PERSONNEL



10. PROTECTION
DES PATIENTS

Points importants

- ① Seuls **les liquides biologiques** (sang, urine, pus, liquides de drainage et liquides prélevés par aspiration) **contenus dans des récipients vidangeables** peuvent être éliminés directement dans les égouts (vidoir), en aucun cas dans les lavabos.
 - Le vidoir doit être rincé après la vidange.

- ① Les déchets médicaux coupants/tranchants (déchets type B2) seront stockés dans un «safebox» réglementaire (ne pas remettre les aiguilles utilisées dans leurs emballages) et seront éliminés dans la filière des déchets médicaux infectieux.
 - Les safebox doivent être remplis **au maximum jusqu'aux 2/3** de leur capacité avant leur élimination.
 - Ils seront par la suite **fermés hermétiquement** et **ne doivent en aucun cas être ouverts**.

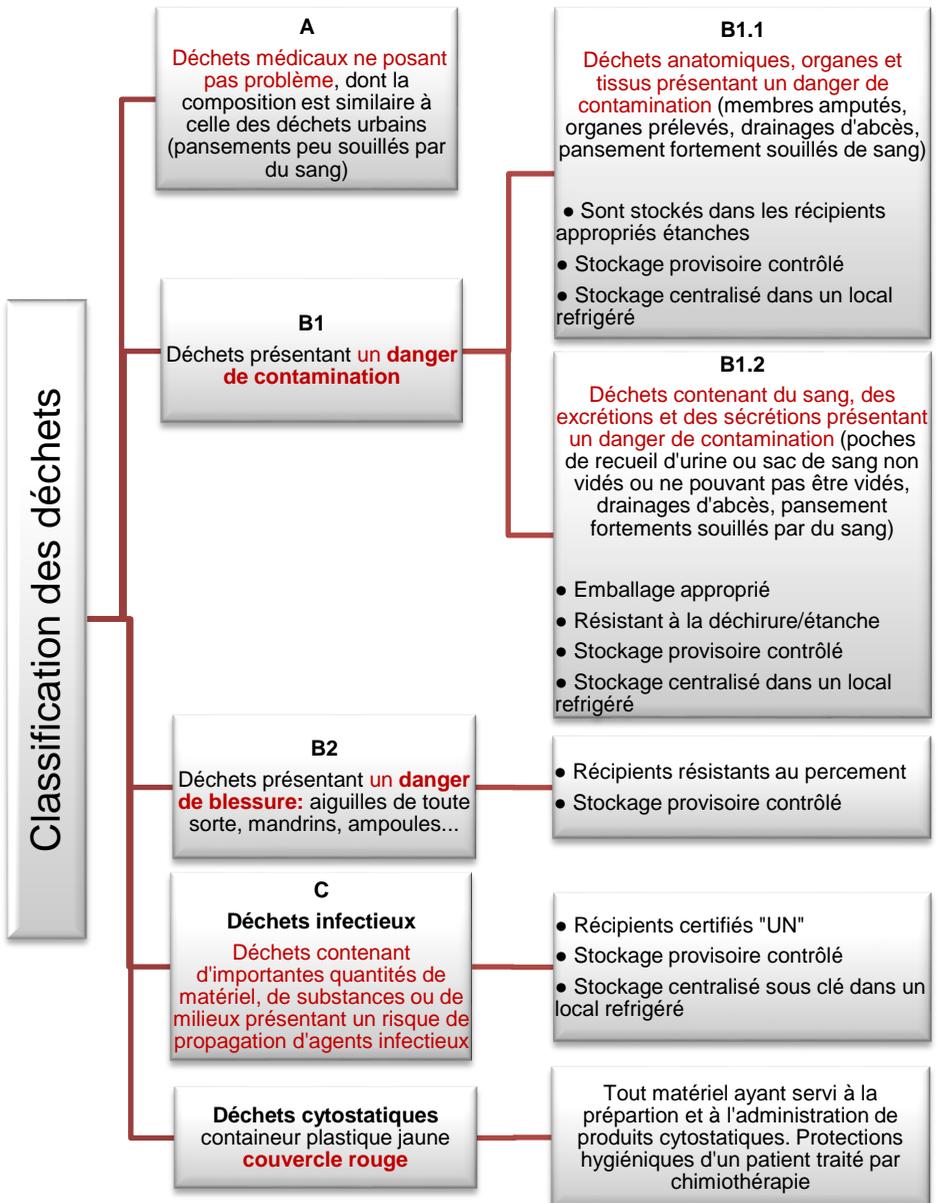
- ① Lors de la manipulation des déchets à **risque de contamination** (B) et **infectieux** (C), il est recommandé de porter des gants.

- ① Les flacons-ampoules contenant des restes de médicaments sont à considérer comme des déchets spéciaux médicaux et doivent être éliminés dans la filière des déchets de type B2.

- ① Ne jamais compacter ou comprimer les sacs contenant des déchets du type B et C.

- ① Avant de sortir de la chambre d'isolement, désinfecter le contenant à déchets type C.

En résumé



Extrait du guide romand des précautions standard. Avril 2017.